



THE WORLD BANK
IBRD • IDA

Directives concernant le compte rendu 2018 et la planification 2019 mis en place au titre de l'aide ciblée aux pays de 2019 dans le cadre du PEF

Le présent document vise à fournir aux intervenants nationaux, aux partenaires et au Secrétariat de Gavi des directives concernant les processus de compte rendu 2018 et de planification 2019 relatifs à l'aide ciblée aux pays. S'appuyant sur les retours d'informations du cycle de 2018, le présent document clarifie un certain nombre d'éléments et fournit des directives supplémentaires sur l'objectif de l'aide ciblée aux pays, la responsabilité, la planification et la présentation de rapports. Les principales modifications sont les suivantes :

- Clarification des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes à tous les niveaux.
- Choix entre deux calendriers pour la présentation, l'examen, l'approbation et le compte-rendu du plan d'AT
- Mise à jour des lignes directrices concernant les objectifs
- Tous les pays font rapport sur la mise à jour des fonctions du PEF
- Rapport narratif facultatif en plus de la présentation de rapports sur les objectifs

1. Objectif et responsabilité

Le PEF fournit une assistance technique (AT) adaptée et différenciée en réponse aux besoins spécifiques des pays, dans le but premier de parvenir à une couverture vaccinale durable et équitable par le renforcement des systèmes nationaux de vaccination dans le contexte plus large du renforcement des systèmes de santé.

Sur la base des besoins et des priorités identifiés par les parties prenantes nationales dans l'évaluation conjointe¹ et d'autres plans et politiques du secteur de la vaccination et de la santé (voir détails ci-dessous), les partenaires techniques collaborent avec le ministère pour développer un "plan d'assistance technique unique" - un plan conjoint reflétant l'assistance technique proposée par tous les partenaires nationaux, y compris l'AT au niveau du pays fournie par le personnel régional ou celui du siège. L'assistance technique doit se concentrer sur le transfert mesurable des compétences aux homologues nationaux et le renforcement des systèmes et procédures afin d'accroître durablement la gestion des programmes du PEF et la capacité institutionnelle du ministère aux niveaux national et infranational. Ce renforcement des capacités nécessite à la fois des modèles d'AT appropriés - y compris l'intégration du personnel au sein du ministère - et une étroite coordination et harmonisation avec l'AT fournie au programme de vaccination et au système de santé par d'autres donateurs et partenaires. L'AT est particulièrement importante au niveau infranational dans les districts et provinces où la couverture est faible et aussi dans les pays fragiles où les progrès en matière de couverture stagnent. L'aide ciblée aux pays doit également mettre l'accent sur des approches souples et contextualisées dans les bidonvilles urbains, les zones rurales

¹ Dans certains pays, le processus du Cadre d'engagement pour le pays se substitue à l'évaluation conjointe.

éloignées et les situations de conflit. Lors de la formulation du "Plan d'assistance technique unique", tous les acteurs sont encouragés à prendre en compte les avantages comparatifs des différents partenaires, y compris les partenaires principaux de Gavi (OMS, UNICEF, Banque mondiale et CDC) et les partenaires élargis, dont les institutions locales².

L'Alliance continue de renforcer le système de suivi et d'établissement de rapports sur les résultats du PEF afin de renforcer la responsabilité. Les partenaires techniques sont responsables envers les pays soutenus, représentés par le PEV et le CCIA. Ils sont également responsables envers les donateurs qui financent leur soutien, par l'intermédiaire du Secrétariat de Gavi, qui préside l'équipe de gestion du PEF. Les directives visent à clarifier les procédures, les délais et les responsabilités en matière de présentation de rapports. Ce processus est conforme au cadre de responsabilité du PEF, qui souligne la nécessité d'un suivi régulier des progrès accomplis à l'échelon national, régional et mondial.

2. Éligibilité

Le tableau suivant décrit l'éligibilité à l'AT financée par Gavi au cours du cycle 2019-2020 :

| Catégories | Pays | Éligibilité à l'aide ciblée aux pays 2019-2020 dans le cadre du PEF | Justification |
|--|--|---|---|
| Pays à autofinancement intégral | Angola ³ , Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie, République du Congo ³ , Cuba, Géorgie, Guyana, Honduras, Indonésie, Kiribati, Moldavie, Mongolie, Sri Lanka, Timor-Leste ³ , Ukraine | Exceptionnellement, Gavi peut fournir des ressources limitées dans le temps pour financer des demandes critiques, comme l'AT pour l'introduction de nouveaux vaccins ⁴ . | Les pays en train de quitter le soutien de Gavi auront mis en place les capacités techniques nécessaires pour maintenir et améliorer encore les progrès réalisés grâce au soutien de Gavi, et n'ont donc plus besoin d'un soutien supplémentaire. |
| Pays en phase de transition accélérée ⁵ : | Laos, São Tomé et Príncipe, Vietnam | Dans des circonstances exceptionnelles | Pays dont le plan de transition comprend de l'AT financée au titre de l'enveloppe du Cadre d'engagement avec les partenaires. |
| <u>Pays éligibles au soutien de GAVI :</u> | Tous les pays de Gavi sauf ceux mentionnés ci-dessus. | oui | |

Remarque : Les pays non éligibles à une nouvelle AT sont toujours tenus de faire rapport sur toute AT existante pour les cycles 2017-2018 et 2018-2019.

3. Rôles et responsabilités

Le tableau suivant décrit les rôles et responsabilités des principales parties prenantes dans le processus de planification, de rapport et de suivi du PEF au titre de l'aide ciblée aux pays.

3.1 Suivi et compte-rendu 2018-2019

² Les critères de l'institution locale sont disponibles [ici](#).

³ Soutien à l'AT envisagé dans le cadre de la stratégie post-transition.

⁴ Les pays qui prévoient d'avoir besoin d'AT doivent contacter leur Responsable pays pour de plus amples d'informations.

⁵ Le Nicaragua, dont plan de transition a été élaboré avant la création du PEF, continuera à suivre le même processus d'aide ciblée aux pays que les autres pays éligibles au soutien de Gavi.

| Partie prenante | Rôles et responsabilités |
|--------------------------------------|---|
| PEV / ministère de la Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement propice à la mise en œuvre opportune des activités. • Apporter un retour d'informations documenté sur la qualité et la pertinence de l'AT fournie par les partenaires principaux et les partenaires élargis au cours de l'évaluation conjointe, avec une référence spécifique au transfert de compétences et au développement global des capacités institutionnelles. • Soumettre de manière proactive toute préoccupation concernant la prestation d'AT aux partenaires, au CCIA et à Gavi sur une base continue. • Fournir la documentation nécessaire au CCIA pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance et de compte-rendu, y compris l'analyse des progrès réalisés en matière d'AT. |
| CCIA | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les objectifs, les résultats et les rapports narratifs facultatifs⁶ au moins deux fois par an (évaluation conjointe et fin d'année) et les approuver, y compris les commentaires écrits et les recommandations. • Examiner et valider toute demande de réajustement du plan d'AT 2018-2019. |
| Partenaires : Niveau national | <ul style="list-style-type: none"> • Chaque année en juin, les partenaires principaux et les partenaires élargis rendent compte des fonctions du PEF par l'intermédiaire du portail des partenaires. • Suivre et discuter les progrès accomplis avec les autres parties prenantes du pays sur une base continue, et fournir des mises à jour sur les défis/questions/problèmes/objectifs en retard au PEV/ministère de la Santé et aux groupes de travail régionaux, en temps opportun, pour documenter le suivi trimestriel des performances. • Soumettre, en juin et novembre, une mise à jour sur l'avancement des objectifs de l'aide ciblée aux pays, ainsi qu'une mise à jour et une explication des objectifs incomplets de 2018, d'ici juin 2019. |
| Partenaires : Niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les rapports des pays avant la date limite de présentation des rapports. • Surveiller activement les progrès de l'AT tout au long de l'année et participer aux réunions trimestrielles d'examen du Groupe de travail régional (voir ci-dessous). • Aider de manière proactive le personnel au niveau des pays à résoudre tout problème ou goulet d'étranglement dans la prestation de l'AT, et informer toutes les parties prenantes pour assurer la coordination des mesures correctives. • Diffuser les conseils, les outils et les décisions d'équipe de gestion du PEF, ECA, etc. |
| Partenaires : Siège | <ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les rapports des pays avant la date limite de notification et apporter des retours d'information sur les rapports via le portail, selon ce qui est pertinent pour les pays prioritaires. • Suivre activement les progrès de la mise en œuvre de l'AT tout au long de l'année par le biais de réunions d'examen/appels du groupe de travail régional, selon les besoins dans les pays prioritaires. • Aider le pays ou la région à résoudre tout problème ou goulet d'étranglement dans la prestation d'AT, et tenir le PEV/ministère de la Santé et le secrétariat de Gavi informés afin de coordonner les actions correctives. • Présenter une mise à jour sur les dépenses de subventions conformément à l'accord correspondant. • Diffuser les conseils, les outils et les décisions d'équipe de gestion du PEF, ECA, etc. |
| Groupes de travail régionaux | <ul style="list-style-type: none"> • Jouer un rôle critique dans la surveillance continue et la résolution de problèmes pour l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF. • Examiner les progrès du pays, dont les rapports d'étape sur l'aide ciblée aux pays et la fonction du PEF, et les cadres de performance de Gavi. • Recommander les mesures correctives nécessaires. • Mettre les conclusions des discussions à la disposition du groupe de gestion du PEF et de toutes les autres parties prenantes, pour qu'elles soient examinées. |
| Groupes de travail SFA de GAVI | <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, apporter des contributions aux rapports OMS/UNICEF sur les fonctions pertinentes du PEF qui ne sont pas signalées au niveau national (le cas échéant). • Examiner les objectifs et les rapports narratifs facultatifs des pays des niveaux 1 et 2 (et de tous autres pays ayant d'importants investissements en AT ou des problèmes de performance) pertinents pour le domaine du SFA, et formuler des recommandations au besoin. |

⁶ Dorénavant appelés "rapports". Pour de plus amples renseignements sur le contenu et le format des rapports, veuillez consulter la section pertinente ci-dessous.

| | |
|---------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre activement les progrès de l'AT tout au long de l'année (en se concentrant sur les pays des niveaux 1 et 2) et participer aux réunions/appels d'examen du groupe de travail régional au besoin. |
| Secrétariat de Gavi | <p>Equipe PEF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser en temps opportun les modèles de rapport et les échéanciers mis à jour. • Rappeler à l'avance à toutes les parties prenantes les dates limites de présentation des rapports. • Veiller à ce que les parties prenantes nationales aient accès au portail du PEF. • Préparer des mises à jour régionales trimestrielles sur la gestion des subventions et le rendement des subventions qui sont communiquées pour discussion avec le groupe de travail régional. • Fournir les contributions nécessaires concernant l'AT à toutes les parties prenantes avant l'évaluation conjointe. <p>Responsables pays, responsables régionaux, équipes techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux appels/réunions de suivi trimestriels de l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF et suivre les progrès de l'aide ciblée aux pays par le biais d'appels réguliers et de missions dans les pays. • Compiler sur une base semestrielle les rapports de performance de l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF pour le groupe de gestion du PEF. • Soumettre proactivement toute préoccupation aux partenaires aux niveaux national, régional et/ou du siège, selon le cas. • Examiner les rapports des partenaires (objectifs, résultats et récits) et fournir des retours d'information en temps opportun. • Travailler avec les partenaires pour documenter et valider tous changements / mises à jour / ajustements du "plan d'assistance technique unique" 2018-19. • Veiller à ce que tous les rapports des partenaires soient mis à disposition des parties prenantes concernées. |

3.2 Planification 2019-2020

| Partie prenante | Rôles et responsabilités |
|-------------------------------|--|
| PEV / ministère de la Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les domaines critiques nécessitant une AT soient identifiés et classés par ordre de priorité au cours de l'évaluation conjointe. • Coordonner et faciliter les réunions de planification et la convocation des parties prenantes. • Veiller à ce que le "plan d'assistance technique unique" reflète les besoins identifiés au cours de l'évaluation conjointe et d'autres processus pertinents, est harmonisé avec la stratégie nationale de santé et les plans de travail annuels du secteur de la santé/PEV, complète les autres formes d'AT provenant d'autres donateurs et utilise au mieux les avantages comparatifs des prestataires d'AT principaux et étendus. • S'assurer que le personnel approprié du PEV est en place pour recevoir le transfert de compétences/renforcement des capacités par le biais du soutien de l'aide ciblée aux pays. • S'assurer que les objectifs proposés reflètent les priorités clés des pays et les prestations convenues. • Assurer un environnement favorable à la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays. |
| CCIA | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les projets de plans d'AT et y apporter des contributions, le cas échéant, avant de les soumettre à Gavi pour examen. • Assurer les liens avec les rapports sur les fonctions du PEF • Examiner et valider les plans d'AT définitifs, en veillant à leur harmonisation avec les plans et les priorités des pays. |
| Partenaires : Niveau national | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils techniques pour s'assurer que les questions essentielles sont prises en compte dans le rapport d'évaluation conjointe et les recommandations d'AT. • Travailler en collaboration et de manière transparente avec toutes les parties prenantes nationales concernées et les prestataires d'AT afin de concevoir un "plan d'assistance technique unique" global selon le calendrier convenu par toutes les parties prenantes. • Employer une combinaison adéquate de modalités/méthodes d'AT pour assurer un maximum de transfert de compétences et de renforcement des capacités du PEV/ministère de la Santé. |
| Partenaires: Niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux évaluations conjointes pour s'assurer que les questions critiques sont prises en compte dans le rapport d'évaluation conjointe et les recommandations d'AT, selon qu'il convient/est faisable pour les pays prioritaires. |

| | |
|--------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Examiner les plans nationaux et fournir des retours d'informations et des contributions avant de les soumettre à Gavi, y compris l'inclusion de leçons et d'innovations d'un pays à l'autre. Veiller à ce que toute AT au niveau régional à fournir au niveau des pays soit reflétée dans les plans. Travailler de façon proactive avec le personnel du Secrétariat sur tout autre examen et ajustement des plans soumis avant la validation/approbation finale. Diffuser les directives, les outils et les décisions pertinents auprès des bureaux de pays. |
| Partenaires : Siège | <ul style="list-style-type: none"> Participer activement aux évaluations conjointes pour s'assurer que les questions critiques sont prises en compte dans le rapport d'évaluation conjointe et les recommandations d'AT, selon qu'il convient/est faisable dans les pays prioritaires. Fournir un soutien aux équipes nationales tout au long de l'élaboration et de la révision des "plans d'assistance technique unique" afin de faciliter la présentation en temps voulu à Gavi, conformément au calendrier national choisi. Travailler de façon proactive avec le personnel du Secrétariat sur tout autre examen et ajustement des plans soumis avant la validation/approbation finale par le groupe de gestion du PEF. Diffuser les directives, les outils et les décisions pertinents auprès des bureaux de pays. |
| Groupes de travail régionaux | <ul style="list-style-type: none"> Fournir des recommandations découlant de l'examen et de la gestion des performances de l'AT au cours des années précédentes en vue de leur intégration aux plans d'AT pour 2019-2020. |
| Groupes de travail SFA de GAVI | <ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant, se coordonner avec le Secrétariat et d'autres parties prenantes pour examiner les projets de proposition des pays des niveaux 1 et 2 (et de tous autres pays pertinents) concernant le domaine de SFA et fournir des contributions et des conseils techniques pour faciliter la soumission en temps voulu, selon qu'il convient/est faisable. |
| Secrétariat de Gavi | <p>Equipe PEF</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer et diffuser en temps opportun les modèles de planification, les enveloppes budgétaires et les échéanciers auprès de toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux national, régional et du siège. <p>Responsables pays, responsables régionaux, équipes techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les contributions des partenaires principaux qui ne participent pas à l'évaluation conjointe soient communiqués aux partenaires nationaux pour examen au cours du processus de planification de l'aide ciblée aux pays. Les Responsables pays soutiennent le processus de planification de l'aide ciblée aux pays, aident le gestionnaire du PEF à rassembler les parties prenantes et leur apporte un retour d'informations après avoir examiné les plans d'AT prévus. Les Responsables pays facilitent l'examen et la révision du "plan d'assistance technique unique" afin d'assurer une soumission en temps voulu conformément au calendrier convenu pour le pays |

4. Suivi et compte-rendu des progrès en matière d'aide ciblée aux pays 2018-2019

4.1 Principes clés

Les processus de suivi et compte-rendu décrits ci-dessous s'appliquent à tous les partenaires, qu'ils soient de base ou élargis.

- Les objectifs clés de l'aide ciblée aux pays :** Il s'agit des objectifs identifiés dans le "plan d'assistance technique unique", défini par les partenaires, avec des rapports décrivant l'évolution du programme sur une base semestrielle jusqu'à ce qu'il soit achevé. Les objectifs incomplets sont reportés à la période de déclaration suivante et doivent être expliqués pour justifier leur statut.
- Fonctions PEF:** Elles constituent un ensemble minimum de résultats escomptés du fait du soutien apporté par les partenaires de l'Alliance. Le compte-rendu des fonctions PEF est de la responsabilité partagée de tous les partenaires, pour tous les pays. Les rapports

sur les fonctions PEF ont lieu chaque année en juin. Une liste complète et mise à jour des fonctions PEF est disponible [ici](#).

- **Rapports narratifs facultatifs:** Les partenaires ont demandé la possibilité de soumettre des rapports narratifs supplémentaires afin de fournir un meilleur contexte et des détails qualitatifs sur la performance de l'aide ciblée aux pays. Ces rapports ne doivent pas dépasser cinq pages et se concentrer sur i) les principales réalisations, ii) les défis importants et iii) les leçons apprises et les recommandations. Il est prévu que ces rapports puissent être téléchargés sur le Portail des partenaires au cours de la mise à jour de novembre sur l'état d'avancement des rapports d'étape.

Tous les rapports sont communiqués au CCIA pour examen et validation (pour les éléments au niveau national). De plus, le personnel du Secrétariat les examine également et fournit un retour d'informations écrit aux partenaires. Ils sont également communiqués au groupe de travail régional et, le cas échéant, aux autres intervenants.

Reprogrammation: Si les activités d'AT doivent être reprogrammées, les fonds peuvent être réaffectés par le partenaire dans les limites du plafond actuel, sous réserve de l'approbation du Secrétariat et de la mise au courant du CCIA. Les activités qui ont été reprogrammées doivent porter la mention "reprogrammées" dans le statut de leur objectif lors de l'établissement du rapport. Le rédacteur du rapport doit aussi fournir une brève description de la reprogrammation, y compris des objectifs actualisés si besoin. Dans le cas des partenaires élargis, cela peut nécessiter un ajustement de leur protocole d'accord/annexe.

Objectifs reportés: Les objectifs qui ne sont pas terminés dans les délais du compte-rendu (c.-à-d. les objectifs signalés comme ayant subi des "retards mineurs" ou des "retards majeurs") sont reportés à la période de compte-rendu suivante jusqu'à ce que l'activité soit terminée ou officiellement annulée/reprogrammée. Les rédacteurs doivent également fournir une brève description de la raison du retard lorsqu'ils rendent compte.

4.2 Le portail des partenaires

Tous les rapports sont soumis par l'intermédiaire du **Portail des partenaires** en ligne (<http://pef.gavi.org>). Cet outil permet la consolidation automatique des rapports entre les partenaires et à plusieurs niveaux au sein de chaque organisation partenaire, en montrant les objectifs qui sont atteints, en cours, confrontés à des retards mineurs, confrontés à des retards importants ou reprogrammés. D'autres visualisations et analyses des objectifs seront mises à la disposition des utilisateurs en 2018.

Le dossier de formation situé [ici](#) fournit des conseils supplémentaires sur le compte-rendu via le Portail des partenaires. Sur demande, les partenaires peuvent obtenir une formation. Les questions et les besoins en soutien peuvent être adressés à pef@gavi.org (notamment pour les collègues qui n'ont pas reçu leur identifiant et leur mot de passe). Tous les partenaires qui rencontrent des difficultés d'accès au portail sont encouragés à contacter l'équipe du PEF en temps utile pour recevoir un soutien leur permettant de tenir les délais.

5. Plans d'AT 2019-2020 ;

*Un des ajouts au processus de planification de l'assistance technique pour le cycle 2019-2020 est la création de deux options pour le calendrier de soumission du plan d'AT afin de permettre une meilleure harmonisation avec les cycles nationaux. La planification selon l'un ou l'autre calendrier doit inclure des budgets pour **12 mois**, même si la mise en œuvre est possible sur une période maximale de 15 mois (ce qui équivaut aux 12 mois budgétés avec une période tampon de 3 mois pour les retards). Voir d'autres détails à la section 5.2 ci-dessous.*

5.1 Principes clés

Le processus de planification de l'aide ciblée aux pays⁷ vise à préparer un plan d'assistance technique unique, qui soit *national, complet, ciblé, harmonisé, rentable et axé sur les résultats*. L'AT est particulièrement importante au niveau infranational dans les districts et provinces où la couverture est faible et aussi dans les pays fragiles où les progrès en matière de couverture stagnent. L'aide ciblée aux pays doit également mettre l'accent sur des approches souples et contextualisées dans les bidonvilles urbains, les zones rurales éloignées et les situations de conflit.

National: Le but de l'aide ciblée aux pays est de renforcer les capacités des pays. Ainsi, il est essentiel que le processus soit pris en charge par le pays. Alors que les partenaires et le Secrétariat peuvent fournir un appui à l'élaboration des plans, l'expérience montre que les plans les plus solides sont ceux où le PEV joue un rôle de premier plan à la fois dans la facilitation du processus et dans la détermination des priorités et du contenu. En outre, le projet de proposition **doit être examiné, analysé de façon critique puis avalisée par le CCIA ou l'organe équivalent** avant finalisation.

Complet: Le processus de planification prend comme point de départ les recommandations de la dernière évaluation conjointe. L'introduction d'un calendrier supplémentaire de présentation d'un "plan d'assistance technique unique" permet aux pays de choisir le calendrier qui tire le meilleur parti des résultats de l'évaluation conjointe. Des informations complémentaires provenant de partenaires qui n'ont pas été en mesure de participer à l'évaluation conjointe doivent être incluses dans le processus de planification et d'élaboration du "plan d'assistance technique unique". En plus de l'évaluation conjointe, il convient également de prendre en compte les éléments suivants:

- Toutes autres recommandations d'assistance technique provenant d'autres processus liés à Gavi, y compris l'examen des propositions par le CEI, les évaluations de la capacité des programmes/recommandations de gestion des subventions, les résultats des audits internes/externes, etc.
- Besoins d'AT liés au soutien de l'exécution réussie des activités prévues pour les subventions de Gavi, dont le RSSV, le SNV et les AVS.
- Priorités des examens et des stratégies des programmes nationaux de vaccination, y compris les examens du PEV, les enquêtes de couverture et les EPI, les évaluations de l'équité, les PPAC, la GEV et les plans d'amélioration continue, les stratégies nationales de santé, etc.

En outre, on s'attend à ce que l'AT porte souvent sur de multiples composantes du système de vaccination. **Une liste des activités potentielles d'assistance technique** dans chaque domaine programmatique est disponible [ici](#). Cette liste donne un aperçu des différents types d'activités que le PEV et les principaux partenaires pourraient envisager dans les limites du budget prévu.

Ciblé: L'assistance technique financée par Gavi vise à renforcer les capacités des pays afin d'accroître durablement la couverture vaccinale et l'équité. Ainsi, nous prévoyons que dans de nombreux pays, il convient de cibler la majorité de l'assistance technique pour s'attaquer aux goulets d'étranglement dans des zones géographiques et/ou des segments de population spécifiques (zones ou groupes avec un grand nombre et/ou un pourcentage élevé d'enfants non ou sous-vaccinés). Les partenaires sont encouragés à examiner comment l'assistance technique peut renforcer les capacités aux niveaux infranationaux, sur la base d'une compréhension des contextes nationaux et infranationaux spécifiques.

⁷ Le processus d'identification de l'aide ciblée aux pays est un processus distinct du processus d'évaluation conjointe/JSP. Il a lieu après l'évaluation conjointe/JSP, avec des termes de référence distincts.

Harmonisé: Les plans d'AT doivent être cohérents sur le plan interne et les activités proposées doivent être complémentaires les unes par rapport aux autres ainsi qu'à d'autres domaines de soutien de Gavi. Les propositions sont soumises conjointement par les partenaires sous la forme d'un "**plan d'assistance technique unique**" consolidé. Chaque organisme partenaire est responsable de l'harmonisation avec les niveaux régional et international pour garantir que la proposition contient les contributions pertinentes reçues de tous les niveaux. Bien qu'il soit entendu qu'une partie de l'assistance technique au niveau des régions et du siège est fournie en fonction des besoins, **toutes les missions d'assistance technique prévues au niveau des régions ou du siège doivent être reflétées dans les plans nationaux.** Il est fortement recommandé que **les partenaires et le PEV élaborent conjointement le plan** - par opposition à ce que chaque acteur élabore séparément des plans qui sont rassemblés à la fin du processus - afin d'assurer une meilleure qualité et des plans plus harmonisés.

Le "plan d'assistance technique unique" doit également compléter d'autres initiatives nationales, telles que les activités de vaccination financées par d'autres donateurs ou des stratégies plus larges du système de santé (ou du secteur public) en rapport avec la santé et la vaccination. Les partenaires et l'équipe du PEV (ou le responsable national) sont chargés d'assurer une consultation et une participation appropriées au processus d'autres parties prenantes pertinentes (par exemple, le Fonds mondial, d'autres départements du ministère de la Santé ou d'autres ministères tels que celui des Finances). Les contributions des autorités infranationales doivent aussi être prises en compte.

Efficient et efficace (rentable): Les plans d'AT doivent mettre l'accent sur l'optimisation des ressources en mettant l'accent sur une assistance technique efficiente, efficace, économique et équitable. Les plans d'AT doivent être fondés sur une évaluation objective des résultats et des leçons tirées des précédentes actions d'AT. Si les travaux antérieurs n'ont pas donné les résultats escomptés ou en cas de retards importants dans la mise en œuvre, les partenaires doivent discuter ouvertement et en toute transparence de la façon dont on peut envisager des approches innovantes ou alternatives.

L'optimisation des ressources doit également être assurée par l'évaluation des avantages comparatifs de chaque partenaire et une répartition appropriée du travail entre les partenaires. Le processus d'aide ciblée aux pays permet de travailler avec d'autres "partenaires élargis". Suite à un examen des besoins d'assistance technique, les équipes de gestion du PEV peuvent demander à ce que Gavi fasse appel à des partenaires locaux et mondiaux disposant d'un avantage comparatif ou d'une expertise spécifique afin de répondre aux besoins identifiés au cours de l'évaluation conjointe. Une liste non exhaustive de "partenaires élargis" par pays peut être mise à disposition par les Responsables pays, alors qu'une liste mondiale se trouve [ici](#). Des conseils supplémentaires pour les partenaires élargis figurent [ici](#). Les critères de l'institution locale sont disponibles [ici](#).

L'économie est un élément clé de la rentabilité, et le PEV et les partenaires sont instamment priés de déterminer quelles modalités d'assistance technique sont les plus économiques et les plus rentables pour assurer un développement durable des capacités.

Axé sur les résultats: Les plans d'AT doivent inclure les activités, les objectifs, les résultats, les liens avec les fonctions du PEF, les hypothèses budgétaires, les budgets et la durée des activités. Afin d'assurer une forte orientation sur les résultats et de faciliter un suivi et des rapports efficaces sur l'aide ciblée aux pays, il est essentiel d'élaborer et de s'entendre sur la qualité et sur les objectifs et résultats appropriés. Des directives supplémentaires sur l'élaboration de objectifs sont disponibles [ici](#). Les plans d'AT peuvent être élaborés pour une période supérieure à une année, mais le financement n'est approuvé que sur une base annuelle, en fonction des performances.

Remarque sur les coûts éligibles: Les plans d'AT sont axés sur la prestation d'**assistance technique** et non sur le financement des activités de routine du programme, des consommables, des fournitures ou de l'équipement. Le soutien de Gavi pour ces coûts est généralement financé par des subventions de RSSV, d'AIV et d'AVS. Les coûts inéligibles proposés dans le cadre d'un "plan d'assistance technique" unique ne sont pas acceptés.

5.2 Calendriers

Pour mieux s'harmoniser avec les calendriers des pays, deux calendriers de planification de l'AT sont disponibles pour l'élaboration des "plans d'assistance technique unique" pour 2019-2020. Les deux options de date limite pour la présentation du "plan d'assistance technique unique" sont les suivantes : **15 octobre (option A)** et **7 janvier (option B)**. Les pays dont l'évaluation conjointe est terminée à fin août ont la possibilité de soumettre une proposition de plan d'AT selon l'option A. Tout pays qui ne soumet pas sa proposition de plan d'AT selon l'option A peut soumettre sa proposition de plan d'AT selon l'option B. Certains des processus peuvent se dérouler simultanément, et les délais spécifiques dépendent du contexte du pays, par exemple lorsque l'évaluation conjointe a lieu. Les deux calendriers comprennent des rapports d'étape semestriels en juin et novembre.

| Étapes du processus d'aide ciblée aux pays | Option A de 2019 | Option A de 2019 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Évaluation conjointe | janvier 2018 - août 2018 | janvier 2018 - décembre 2018 |
| Élaboration du plan d'AT | janvier 2018 - septembre 2018 | janvier 2018 - novembre 2018 |
| Examen du plan d'AT | août 2018 - octobre 2018 | novembre 2018 - décembre 2018 |
| Présentation du plan d'AT | 15 octobre 2018 | lundi 7 janvier 2019 |
| Approbation du groupe de gestion du PEF | novembre 2018 | février 2019: |
| Période de mise en œuvre | janvier 2019 - mars 2020 | mars 2019 – juin 2020 |

Évaluation conjointe: La plupart des pays mènent leur processus d'évaluation conjointe ou de JSP/CEP entre mai 2018 et novembre 2018. Le rapport d'évaluation conjointe doit indiquer quelle AT est nécessaire et prioritaire, et peut également indiquer quel(s) partenaire(s) sont recommandés pour des activités spécifiques. Ces recommandations d'AT constituent la base principale des actions de planification de l'aide ciblée aux pays.

Processus d'élaboration du plan d'AT: Les parties prenantes nationales sont convoquées par le PEV pour entamer le processus d'élaboration collaborative des plans 2019-2020. Les partenaires et le PEV élaborent conjointement un plan d'AT holistique comprenant les activités proposées par tous les partenaires pour l'année. Ces activités doivent se fonder sur les besoins des pays identifiés au cours de l'évaluation conjointe et, dans la mesure du possible, doivent se compléter les uns les autres et compléter les activités existantes dans le pays.

Examen du plan d'AT: L'examen du "plan d'assistance technique unique" avant la présentation finale peut nécessiter une série de réunions et de téléconférences, et nécessite des contributions de la part des membres des régions, du siège et du Secrétariat de Gavi. Les propositions finales doivent avoir été examinées par l'équipe de gestion du PEV du pays, le CCIA, les organisations partenaires aux niveaux régional et du siège, et le Secrétariat de Gavi *avant la présentation*. Il est donc suggéré que les plans soient diffusés au sein des organisations partenaires au moins 4 semaines avant la date limite de présentation afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen et pour prendre en considération tous les retours d'informations:

Calendrier suggéré pour l'examen:

4 semaines avant la présentation: Plan d'AT diffusé au bureau régional pertinent et au groupe de travail régional

3 semaines avant la présentation: Plan d'AT diffusé au siège

2 semaines avant la présentation: Plan d'AT diffusé au Responsable pays et aux équipes techniques du Secrétariat

L'utilisation du fichier de planification de l'AT en direct via le lecteur Google Drive facilite cet examen.

Présentation du "plan d'assistance technique unique": Après l'approbation du CCIA, le plan d'AT pour chaque pays, y compris les activités spécifiques, les objectifs, la durée de l'activité et les détails budgétaires pour tous les partenaires, est soumis par le biais de Google Drive. Les propositions qui ne sont pas finalisées ou entièrement examinées ne sont pas prises en considération après la date limite de présentation et doivent être soumises à la prochaine date limite prévue.

Approbation du groupe de gestion du PEF: Les propositions sont examinées par l'équipe de gestion du PEF, qui peut approuver les demandes, demander des précisions aux partenaires et/ou formuler des recommandations afin d'apporter les dernières adaptations.

Décaissement des fonds: Cela comprend la finalisation des accords contractuels et le décaissement des fonds aux partenaires pour la mise en œuvre des activités d'AT. Il est rappelé qu'une fois que les plans d'AT ont été formellement approuvés par Gavi, les partenaires doivent s'efforcer de commencer la mise en œuvre dès que possible. Toutefois, compte tenu du fait que certains retards sont inévitables, les partenaires principaux disposent de 15 mois pour achever leurs plans budgétaires de 12 mois.

Echéanciers de planification et de mise en œuvre: La mise en œuvre de l'AT selon l'option A a lieu de janvier 2019 à mars 2020. La mise en œuvre de l'AT selon l'option B a lieu de mars 2019 à juin 2020.

En raison de la nature du renforcement des capacités, il est entendu que certaines activités peuvent ne pas être réalisables dans un délai d'un an. Partant, bien que le financement soit débloqué sur une base annuelle, les pays sont encouragés à planifier des activités sur une période de deux ans, le cas échéant. Les activités dont la durée dépasse la période de financement de 15 mois sont automatiquement incluses dans le projet de plan 2020-2021. Elles doivent être revalidés à ce stade via le processus de planification normal sur la base de la performance, des disponibilités budgétaires et de toutes les mises à jour/changements demandés par le PEV/CCIA, l'évaluation conjointe et les autres recommandations. Bien qu'un tel délai de planification prolongé soit facultatif, nous constatons qu'il est cohérent avec les autres programmes pluriannuels financés par les donateurs dont les budgets sont assujettis à des renouvellements d'autorisation annuels avant le transfert des tranches de financement subséquentes.

5.3 Modèle révisé du "plan d'assistance technique unique"

Un lien vers le modèle "plan d'assistance technique unique" est fourni à tous les partenaires concernés pour accéder au modèle avant l'évaluation conjointe par le Responsable pays de Gavi. Cette plateforme en ligne permet à plusieurs utilisateurs d'accéder au document et de le modifier simultanément, ce qui atténue les problèmes de contrôle de version. Une fois complété, ce modèle donne un aperçu global de l'assistance technique fournie à chaque pays par l'ensemble des partenaires. Le modèle 2019-2020 a été mis à jour sur la base des réactions des PEV et des partenaires pour traiter un certain nombre de questions.

Une fois le modèle dûment complété par les partenaires, puis examiné par les organismes gouvernementaux compétents, toutes les parties prenantes - représentants de chaque institution partenaire et représentant du ministère de la Santé - signent la page de validation finale, ce qui verrouille le document afin d'éviter toute modification ultérieure et avertit le secrétariat du PEF de la présentation définitive. Comme indiqué plus haut, si le plan doit être ajusté après examen par le Secrétariat, l'approbation des plans révisés est également recherchée afin d'assurer la pleine appropriation et la responsabilité du pays.

La présentation des plans d'AT définitifs doit avoir lieu au plus tard à la date limite de présentation indiquée ci-dessus. Les propositions présentées après la date limite, celles qui nécessitent des révisions importantes et celles dont l'approbation n'est pas recommandée par le groupe de gestion du PEF sont prises en considération à la date limite de soumission ultérieure.

Plus d'informations sur l'utilisation de Google Drive pour l'élaboration du "plan d'assistance technique unique" est disponible [ici](#).

5.4 Orientations budgétaires

L'enveloppe financière totale pour l'aide ciblée aux pays pour les partenaires principaux (OMS, CDC, UNICEF et Banque mondiale) ne devrait pas changer en 2019/2020.

Un examen approfondi, dirigé par le responsable du PEV, des performances passées de l'aide ciblée aux pays, des priorités futures et de l'avantage comparatif de chaque organisme (y compris les partenaires élargis) doit documenter le plan d'aide ciblée aux pays dans chacun d'eux. Selon les résultats de cet examen, les activités et le budget de chaque organisme peuvent être réduits ou augmentés.

Cet examen doit avoir lieu lors de l'évaluation conjointe ou d'autres réunions d'examen nationales. Une attention particulière doit être accordée à l'intégration du personnel au sein du ministère de la Santé et, le cas échéant, à la fourniture d'un soutien au niveau infranational pour soutenir les activités visant à améliorer la couverture et l'équité.

Groupe élargi de partenaires: Comme cela a été le cas les années précédentes, des ressources supplémentaires peuvent être mises à disposition pour des activités entreprises par des partenaires élargis en fonction des demandes des pays et de l'avantage comparatif que ces institutions peuvent apporter. En 2018, le responsable du PEV et les parties prenantes dans le pays doivent accorder une attention particulière à la collaboration avec les institutions locales en tant que partenaires élargis. Le financement des partenaires élargis est distinct et n'a pas d'incidence sur le niveau de financement disponible pour les partenaires principaux. La gestion des contrats des partenaires élargis est assurée par l'équipe PEF du Secrétariat de Gavi après finalisation des termes de référence en étroite collaboration avec les Responsables pays, les responsables du PEV et les partenaires nationaux.

Les pays demandant une AT selon l'option A doivent, si nécessaire, ajuster le budget pour tenir compte des fonds déjà engagés pour décembre - juin 2019 par le biais de l'enveloppe 2018.

Note: Le financement du "Plan d'assistance technique unique" de Gavi pour chaque pays doit faire l'objet d'un examen par le Secrétariat de Gavi et l'équipe de gestion du PEF, et dépend de la disponibilité des fonds.

6. Questions soulevées et soutien

Les questions qui émergent tout au long du processus de demande d'aide ciblée aux pays doivent être soumises comme suit :

- Les **questions nationales spécifiques** doivent être transmises au Responsable pays de Gavi concerné et au PO PEF.
- Les **questions spécifiques concernant les organismes** doivent être envoyées aux points focaux Gavi de chaque organisme (Lidija Kamara ; kamaral@who.int à l'OMS ; Benjamin Schreiber ; bschreiber@unicef.org à l'UNICEF, Alexander Paxton ; apaxton@worldbank.org à la Banque mondiale, et Julie Jenks ; jdj2@cdc.gov aux CDC).
 - Des orientations supplémentaires sur les processus de collaboration avec les CDC et la Banque mondiale sont disponibles [ici](#).
- Les questions générales concernant le PEF doivent être envoyées à l'équipe du PEF du Secrétariat, à l'adresse pef@gavi.org.

Annexe 1 : Foire aux questions (FAQ)

A) Processus global

Q.1 Quelles sont les nouveautés du processus en 2019 ?

R.1 Le processus d'aide ciblée aux pays de 2019 dans le cadre du PEF s'appuie sur le succès des actions de 2016-2018. Cependant, il cherche également à clarifier et à renforcer le processus et les résultats, sur la base d'un examen participatif de l'expérience de 2018, mené avec toutes les parties prenantes en janvier-février 2018, ainsi que des orientations et des recommandations reçues de l'équipe de gestion du PEF en février 2018.

B) Planification

Q.1 L'évaluation conjointe dans mon pays a été menée il y a de longs mois et la situation a considérablement évolué. Comment pouvons-nous élaborer notre plan 2019-2020 sur la base d'informations obsolètes ?

R.1. Bien que l'évaluation conjointe soit la base principale de la planification de l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF, on s'attend à ce que de nombreux pays aient besoin d'examiner et de mettre à jour les recommandations de l'évaluation conjointe dans le cadre du processus de planification. Ceci est normal, mais un tel examen devrait être mené de manière transparente avec la participation de toutes les parties prenantes nationales concernées, y compris, le cas échéant, la Banque mondiale et les CDC, qui peuvent avoir besoin de contributions à distance. La nouvelle option de présentation A peut également aider à réduire l'écart entre l'évaluation conjointe et l'élaboration du plan d'AT.

Q.2 Gavi souligne l'importance du développement des capacités, mais la planification de l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF se fait sur une base annuelle. Puisque le développement des capacités prend du temps, comment peut-on s'attendre à ce que nous réussissions avec un cycle de planification aussi court ?

R.2 Le cycle de planification de l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF s'étend sur 2 ans à la fois, de sorte que le cycle actuel sera 2019-2020. Les directives et les modèles ont été mis à jour pour clarifier davantage ce point. Comme pour beaucoup d'autres programmes pluriannuels, le financement est encore débloqué par tranches annuelles. De plus, il sera possible de mettre à jour/modifier les activités 2020 à la fin de 2019, lorsque le cycle de planification 2020-2021 démarrera.

Q.3 Pourquoi nous demandez-vous d'inclure les visites d'AT au niveau des régions et du siège dans le plan d'AT ? Et que se passe-t-il si ces visites ne sont pas financées par Gavi mais proviennent d'autres sources de financement ?

R.3 L'AT régionale et celle du siège sont un apport essentiel au développement global des capacités du PEV et du système de santé. Il est donc important qu'elles soient reflétées dans le plan d'AT, en particulier lorsque les missions sont planifiées à l'avance et financées par des fonds Gavi. Même si elles sont financées par d'autres sources, nous recommandons de les inclure afin que l'exhaustivité de l'ensemble de l'AT proposé puisse être évaluée avec précision. Bien entendu, nous comprenons que certaines missions sont ponctuelles et ne sont pas planifiées au début de l'année, de sorte que nous ne nous attendons pas à ce que ces missions soient incluses dans le plan.

C) Suivi et compte-rendu

- Q.1 La date de fin juin pour les premiers objectifs est trop rapprochée! Comment peut-on s'attendre à ce que nous rendions compte des progrès réalisés seulement 1 à 2 mois après avoir reçu des fonds pour commencer à fournir de l'assistance technique ?
- R.1 Nous avons assoupli le calendrier du premier rapport d'étape pour répondre à cette préoccupation. Cependant, il est important de comprendre pourquoi nous avons des rapports semestriels à ces moments-là. La première raison est d'avoir au moins deux points de contact formels chaque année. Étant donné qu'un rapport doit être présenté en novembre 2018 (pour documenter l'élaboration du prochain plan 2019 en décembre), il est logique d'avoir l'autre rapport environ 6 mois plus tard. Deuxièmement, n'oubliez pas que certaines activités de 2017 qui n'ont pu être terminées à temps doivent faire l'objet d'un rapport au 30 juin 2018. Enfin, la plupart des plans d'AT des pays sont approuvés/validés en janvier/février, ce qui laisse 4 à 6 mois avant la date limite de rapport de milieu d'année. Vous êtes encouragés à ne pas attendre que les fonds soient reçus au niveau du pays (car cela peut souvent être retardé en raison des procédures internes de l'organisme), mais à commencer les activités dès que le plan d'AT est formellement approuvé.
- Q.2 Quelle est la signification du point de contact trimestriel du Groupe de travail régional? En quoi est-ce différent de ce qui s'est produit dans le passé? Qui doit participer à ces examens et qu'attend-on de ces participants?
- R.2 Les lignes directrices ont été révisées cette année pour refléter le rôle central du Groupe de travail régional dans le processus de l'aide ciblée aux pays dans le cadre du PEF. Par conséquent, le Groupe de travail régional examinera l'état d'avancement du pays (et tout autre rapport pertinent) semestriellement, pour s'assurer que les progrès sont appropriés et faire des recommandations sur les mesures correctives à prendre. Pour s'assurer que les problèmes ou les recommandations sont traités rapidement, les Groupes de travail régionaux sont priés de prévoir au moins deux points de contact supplémentaires au cours des deux trimestres où il n'y a pas de rapport formel. Il appartient aux Groupes de travail régionaux de gérer le calendrier et le format de ces examens (appel, intégration dans une réunion déjà planifiée, etc.). Les Groupes de travail régionaux sont également priés d'informer tous les acteurs pertinents (voir le tableau des rôles et responsabilités) si leur participation à ces examens est appropriée. Le procès-verbal de la réunion d'examen ou de l'appel devrait refléter clairement les recommandations et les mesures correctives prévues, et être distribué en conséquence.

D) Budget et fonds

- Q.1 L'année dernière, mon budget pour les consommables de surveillance - équipement de laboratoire, réactifs, etc. a été refusé. Comment suis-je censé fournir une AT pour soutenir l'amélioration de la surveillance sans l'équipement nécessaire ?
- R.1 L'importance de l'équipement et des consommables de laboratoire est incontestable, mais il s'agit de dépenses de routine qui ne sont pas directement liées à la prestation d'assistance technique. Alors qu'ils devraient être financés dans le cadre du budget de fonctionnement ordinaire du PEV, dans les pays où les ressources sont très limitées, ces équipements et consommables pourraient éventuellement être financés par le RSSV. Veuillez contacter votre Responsable pays pour discuter de sources de financement alternatives.
- Q.2 Nous avons du mal à recruter et à retenir du personnel qualifié parce que les délais de planification de Gavi nous permettent seulement d'offrir des contrats d'un an. De plus, il nous faut souvent plusieurs mois pour recruter, ce qui signifie que le personnel n'est

en place qu'au milieu de l'année. Comment peut-on s'attendre à ce que nous apportions des améliorations durables de la capacité dans ces conditions ?

R.2 L'aide ciblée aux pays de Gavi autorise explicitement la signature de contrats pluriannuels avec le personnel, et Gavi a des accords formels avec les partenaires principaux qui reflètent cet engagement. Comme dans tous les autres programmes pluriannuels, le déblocage de fonds sur une base annuelle ne devrait pas empêcher la remise d'une lettre d'engagement à long terme. De plus, comme tout autre programme pluriannuel, il est également possible de modifier, altérer, mettre à jour ou réviser les dispositions en matière de personnel sur une base annuelle en fonction du contexte et de la situation budgétaire. En matière de recrutement, nous vous recommandons également d'anticiper vos besoins en personnel et de préparer les phases initiales de recrutement (élaboration des TdR, annonce du poste, etc.). De nombreux organismes précisent dans les annonces que le recrutement est conditionné à la réception finale des fonds du donateur, de sorte qu'il n'y a aucune raison d'attendre que les fonds Gavi soient physiquement reçus dans le pays pour lancer le processus de recrutement. Le même principe s'applique au recrutement de consultants.